N° 270. Vendredi 12 Novembre 1847. 18me Année.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Un an	26 fl.	30 fl.
Six mois	14 »	16 »
Trois mois	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
Premières 5 lignes fl. 1.50 timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION, à La Haye, Lage Nieuwstraat, derrière le Prinsegracht, ...
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire, Spui, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de ports*.

LA HAYE, 11 Novembre.

Régularisation du système monétaire des Pays-Bas.

...ns la séance d'avant-hier de la Seconde Chambre des ...-Généraux, le gouvernement a présenté un projet de loi ...nt régularisation de notre système monétaire. On se sou...t que le 26 mars dernier le gouvernement avait présenté ...premier projet de loi dont le but était de réunir dans une ...loi toutes les dispositions concernant la monnaie, et dans ...elle on introduirait toutes les améliorations dont le système ...nétaire est susceptible. Le gouvernement était parti du ...cipe que pour asseoir le système monétaire sur des bases ...les, il était nécessaire qu'il n'y eût désormais qu'une ...e unité monétaire, et pour les motifs amplement exposés ...de la présentation de cette loi, il donnait la préférence à ...lon en argent. Mais la Chambre, ne se réunissant pas à ...nion du gouvernement, décida que le Roi serait prié de ...dre ce projet de loi en considération ultérieure. Le gou...nement vient donc de présenter un nouveau projet de loi ...États-Généraux.

...résulte de l'exposé des motifs qui accompagne ce projet de ...que le gouvernement, après de mûres réflexions, ainsi que ...ige l'importance d'une pareille question, n'a pu modifier ...première opinion; il continue à envisager le simple étalon, ...en argent, préférable au double étalon. Le gouverne...nt ne croit pas que le vote négatif de la Chambre du 28 juin ...nier ait été déterminé par l'idée de maintenir le double ...lon, puisque à une époque bien antérieure, en 1845, presque ...les membres de la Chambre qui alors avaient pris part à ...amen de la loi, avaient déclaré que l'adoption du simple éta...était seule désirable et rationnelle. La majorité s'était égale...nt prononcée en faveur de l'étalon en argent, tandis que le ...ème de l'étalon en or n'avait réuni que très peu de partisans. ...est pour ce motif que le gouvernement croit ne pouvoir ad...ttre que la majorité de la Chambre n'a pas adhéré au projet ...loi présenté au mois de mars, par le motif qu'elle désirait voir ...ntenir le principe de double étalon. S'il présente donc une ...re loi qui se base sur le même système, ce n'est point seule...nt parce que son intime conviction est que le système de ...alon d'argent est le seul qu'il convienne d'adopter dans l'in...t général, mais aussi parce qu'il croirait manquer à la di...té de la Chambre, en ne lui soumettant pas de nouveau un ...jet de loi se reposant sur un système auquel presque tous ...membres ont adhéré. Ceux-là mêmes des membres qui se ...déclarés pour un étalon d'or préféreront donner leur as...timent au projet de loi proposé, plutôt que de coopérer au ...tien des anciennes lois monétaires qu'ils désapprouvent.

...uant à l'objection soulevée par quelques membres, lors des ...ières discussions, que l'époque pour l'introduction du sim...étalon ne leur paraissait pas encore opportune, le gouver...ent les a écartées dans la nouvelle loi, en y introduisant un ...cle qui prescrit qu'avant le 31 décembre 1850 il doit être pris des dispositions légales ultérieures au sujet des pièces d'or de dix et de cinq florins frappées conformément aux lois du 28 septembre 1816 et du 22 décembre 1825. Mais aussi longtemps que ces dispositions ne sont pas adoptées, ces pièces d'or continueront d'être un moyen légal de paiement.

Une autre observation fut faite au sujet de la valeur intrinsèque de la petite monnaie. Le gouvernement l'a également écartée en déclarant que ces pièces de monnaie auront, aux frais de fabrication près, ce qui est fort minime, leur valeur réelle. Pour une livre des Pays-Bas de pièces de 25 cents les frais seront à peu près de fl. 2.20, et pour une livre des Pays-Bas de pièces de 10 cents ces frais seront de fl. 3.70 et de fl. 5.26 pour les pièces de 5 cents.

Une autre amélioration a été introduite dans la nouvelle loi, c'est d'adopter pour les petites pièces de monnaie de nouveaux poinçons; elles porteront donc comme les grandes pièces, l'effigie du Roi, et sur le revers une guirlande.

Nous avons dit dans notre numéro d'hier qu'un bruit courait à la Bourse, qu'une maison de commerce d'Amsterdam avait suspendu ses paiements, et qu'on estimait son passif à 600,000 florins. Aujourd'hui nous lisons dans le *Nieuwe Rotterdamsche Courant* :

« Tous les journaux du pays, sans distinction, avaient senti que l'intérêt de » notre commerce interdisait de donner de la publicité aux faillites qui ont » eu lieu à Amsterdam. Le *Journal de La Haye* seul, payé fl. 25,000 par an » pour défendre vis-à-vis de l'étranger des intérêts qui ne sont pas ceux de » la Néerlande, a pensé rendre service au commerce national et à son cré» dit, en mentionnant ces faillites dans son numéro d'aujourd'hui. »

Or, voici ce qu'on lit dans le bulletin de la Bourse du *Handelsblad*, du 9 novembre, dont le numéro était sous les yeux du journal de Rotterdam au moment où il écrivait les lignes que nous venons de traduire :

« On racontait à la Bourse qu'une maison de commerce d'ici a suspendu ses » paiements. Son passif est estimé à 600,000 florins. »

Ouvrez maintenant le *Handelsblad* d'aujourd'hui, vous y lirez également dans le bulletin de la Bourse d'hier, les lignes suivantes :

« On apprend à regret qu'un de nos principaux industriels a également » suspendu ses paiements. Le montant du passif n'est pas connu. »

Ces simples citations suffisent pour montrer la bonne foi qui préside aux attaques dont nous honorent quelques feuilles du pays. Il faut avouer que la haine rend parfois bien aveugle, car certes de pareilles armes ne blessent que celui qui s'en sert.

Le chambellan maître des cérémonies fait publier un avis pour annoncer qu'à l'occasion du décès de S. A. I. l'archiduc Frédéric d'Autriche, la Cour prendra le deuil pour deux semaines, à partir de vendredi 12 de ce mois. La première semaine, le demi-deuil et la deuxième semaine, le petit-deuil.

A la bourse d'Amsterdam d'hier, les cours des fonds hollandais se sont sensiblement améliorés par suite de différents achats qui se sont effectués dans ces fonds.

Quelques vendeurs se sont présentés en actions de la Société de Commerce, ce qui a occasionné une baisse de 5/8 p. c. sur leur cours.

Des fonds étrangers les russes était plus recherchés ; les autrichiens n'ont pas varié, les espagnols un peu plus faibles, et les portugais plus voulus.

Deux événements malheureux ont produit avant-hier une très-vive impression à Paris. Nous voulons parler du suicide de M. le comte Bresson, ambassadeur de France à Naples, et de la perte de la raison de M. Mortier, ambassadeur de France à Turin, qui remplissait autrefois les fonctions de ministre plénipotentiaire de France près notre cour. Voici ce qu'on écrit à ce sujet de Paris, en date du 9 novembre :

La nouvelle de la folie de M. Mortier, l'ambassadeur de France à Turin, et celle de la mort de M. le comte Bresson, ambassadeur du roi à Naples, qui est arrivée hier soir à sept heures à Paris, ont jeté dans les esprits préoccupés jusqu'à ce moment de la Suisse, une triste diversion. On ne parle aujourd'hui que de ces deux événements aussi imprévus et aussi inexplicables dans leurs motifs, l'un que l'autre. Je ne vous répèterai pas tous les bruits qui circulent à ce sujet. En me renfermant dans la prudence et la réserve, je serai plus près de la vérité.

M. le comte Bresson n'avait rien à désirer du côté de la carrière, de la fortune et de la tranquillité domestique. Il laisse deux fils, l'un de sa première femme, l'autre de sa femme actuelle; il les aimait et pouvait en être fier. Comme diplomate il a été partout aussi habile qu'heureux, en servant les intérêts de la France et du roi. A Berlin, où il a négocié et conclu le mariage du défunt duc d'Orléans, on le cite encore comme modèle d'amabilité et de tact. Le feu roi Frédéric-Guillaume III aimait M. Bresson comme un ami et le traitait comme tel. Il allait chez lui à l'hôtel de l'ambassade à pied, et y passait quelquefois des soirées entières à faire une partie de whist. La réception aussi cordiale que brillante que les princes français ont trouvée à Berlin, lors de leur voyage en Prusse, témoigne plus hautement encore de l'estime et de la valeur dont jouissait à la cour du vieux roi, l'ambassadeur de France. M. Bresson était de toutes les excursions, de toutes les fêtes, et partout presque comme intime de la maison. La nouvelle de la mort de M. Bresson produira à Berlin, j'en suis sûr, une triste sensation.

Le séjour de M. Bresson à Madrid a pu être moins agréable pour lui, mais les résultats ont prouvé qu'il a été utile aux vues de la dynastie et à la politique du gouvernement.

M. Bresson n'a quitté l'Espagne que lorsque son œuvre a été accomplie. C'est sur sa demande qu'il a été désigné au poste de Naples. On lui a offert, avant, le portefeuille de ministre de la marine, qu'il avait accepté d'abord, refusé ensuite. En partant pour Naples, M. Bresson paraissait satisfait. Et, pourtant, on prétend aujourd'hui que les chagrins provenant de cette nouvelle charge ont été la seule cause de son suicide. On prétend que quelques jours avant il demandait encore à retourner à Madrid. D'autres disent qu'il regrettait plus encore le portefeuille dans le cabinet, que la nomination de M. Guizot à la présidence mettait, à ses yeux, à l'abri de tout changement prochain.

Quoi qu'il en soit, M. le comte Bresson laisse dans la diplomatie un vide qu'il sera difficile de remplir. Le poste qu'il occupait est, dans les circonstances présentes, très-important. L'attitude du gouvernement de Naples, en présence du mouvement libéral qui gagne de plus en plus l'Italie, menace de compromettre non-seulement au premier moment la tranquillité du royaume des Deux-Siciles, mais la cause du progrès dans la Péninsule. L'ambassadeur de France a un rôle important et difficile à jouer. M. Bresson, on s'accorde généralement à le dire, était à la hauteur de la situation.

Les causes de la folie de M. Mortier sont, dit-on, en partie politiques, en partie particulières et personnelles. On parle de dissensions de famille. D'autres prétendent que les dernières concessions de Charles-Albert, annonçant le changement de politique en Sardaigne, ont seules produit cet effet sur l'esprit imbu des principes absolutistes qu'on supposait toujours à M. Mortier. Les nouvelles de ce matin ne donnent aucune espérance d'amélioration.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 12 NOVEMBRE 1847.

LA FAMILLE ALAIN.[1]

Seconde partie.

I.

...nice vint prendre son frère par le bras et l'entraîna à quelques pas. ...lais s'écria : — Quel scandale! De quoi cela a-t-il l'air? Que dira-t-on ...s? — Mme de Fondois dit qu'il faisait un peu froid et qu'on ferait ...rentrer dans le salon. Elle prit le bras du comte, et tout le monde ...son exemple. Le frère et la sœur restèrent seuls au jardin. Bérénice essaya d'entraîner doucement son frère. Ils sortirent du parc. Onésime était frappé de stupeur, mais bientôt ce fut lui qui, à son tour, entraîna Bérénice. Il venait de se rappeler les lettres qu'il avait trouvées. Il s'enferma dans sa chambre et les dévora. Tantôt il restait la tête dans les deux mains, puis il se ...ait en sursaut, comme s'il sortait d'un sommeil fatigant et d'un songe pénible. — Mais non, disait-il, c'est bien vrai, c'est bien à elle que s'adressent ...lettres si tendres et qui paraissent répondre à des lettres d'une tendresse pareille. « Que je vous remercie, chère Pulchérie, de votre exactitude à répondre! Oui, vous avez raison, vous pouvez me laisser lire dans votre ...r ces sentiments qui me rendent si fier et si heureux; vous le pouvez ...manquer à votre précieuse innocence. Nos serments ne nous ont-ils pas ...iés devant Dieu? » — Et cette autre: « Mille graces encore, mon ange ..., de n'avoir pas voulu valser même avec Ernest. Mille graces de ne pas ...oir qu'on valse sur ce petit air allemand que nous aimons tous les deux ...le conserver pour nous deux. Combien je suis reconnaissant de toutes ...peines que vous prenez pour enseigner *notre* air favori à ce butor que ...endez n'être qu'un sauvage! Vous avez beau faire, il nous le gâtera ...jours. » Onésime froissa les lettres avec fureur, puis il sortit sans bruit ...r la fenêtre de sa chambre.

On ne le revit ni le lendemain ni les jours suivants. Ce fut un grand ...agrin dans la maison des pêcheurs. Quelquefois on pensait qu'il s'était ...né la mort, mais on se disait qu'il avait des sentiments trop religieux pour cela. Celui qui parlait ainsi espérait rassurer les autres, mais n'était guère rassuré lui-même. Eloi Alain le meunier, qui l'avait pris en grande affection depuis l'incendie de son moulin, ne le regrettait pas moins que les autres, et disait : Si c'est faute d'argent qu'il s'est désespéré, je lui en aurais donné; ce qu'on n'avait jamais entendu dire, ni rien d'équivalent, à Eloi Alain.

Cependant, deux mois après, on reçut à Dive une petite somme d'argent de la part d'Onésime, puis on n'entendit plus parler de lui. On pensa qu'il s'était embarqué pour la grande pêche, et qu'en partant il envoyait une partie de ses *avances* à sa famille. Les *avances* sont une somme d'argent que l'on donne au marin qui va s'embarquer pour la pêche de la baleine. Cette somme, spécialement destinée à l'équiper de vêtements et d'effets indispensables pour des voyages longs et pénibles, est presque toujours mangée et bue avant le départ, et le pêcheur arrive à bord la *pouche* vide. Il s'est en réalité acheté d'abord des vêtements avec une partie de son argent, mais, après avoir dépensé le reste, il a revendu les vêtements à peu près la sixième partie de leur valeur. On part. Au bout de quelques jours de houle, il est mouillé, il a froid. Il s'adresse au capitaine, qui, le cas étant prévu, a toujours à bord des hardes qu'il lui vend ce qu'il lui plaît de les lui vendre. Comme on ne peut s'en passer, et comme le prix ne sera payé que sur le résultat de la pêche au retour, le marin ne s'en préoccupe pas autrement et prend à peine le soin de s'informer de ce prix. Ainsi il a acheté d'abord une chemise de laine rouge : il l'a payée douze francs, il l'a revendue une quarantaine de sous à un cabaretier; à bord, on lui revend une chemise pareille seize francs; de sorte que cette chemise de douze francs a été payée vingt-six francs. Il n'y a que les pauvres qui paient tout si cher. Il n'y a pas beaucoup de riches qui auraient le moyen d'être pauvres.

Quoique Bérénice, par moments, comprît bien qu'Onésime n'aurait pu épouser Pulchérie, non pas seulement parce que Pulchérie était riche, mais à cause surtout de leur différence d'éducation et d'habitudes, et qu'elle n'eût pas de ressentiment contre Mlle Malais de la disparition de son frère, elle évitait de la rencontrer et ne retournait plus au château. C'était néanmoins pour l'amour d'elle qu'Onésime s'était désespéré et avait emporté toute la vie et toute la joie de la maison, et elle ne la voyait qu'avec peine. On ne tarda pas à apprendre dans le pays que le mariage de Pulchérie avec le comte était décidé, et qu'il se ferait au printemps prochain. M. et Mme de Fondois partirent avec leur fille dont le mariage devait se faire l'hiver. Les Malais résolurent de passer une partie de l'hiver à Paris; et ils quittèrent Beuzeval au mois de novembre.

Au mois de mai, les Malais revinrent avec les de Fondois. Marie n'avait pas changé de nom, mais elle s'appelait madame. Mme Dorothée Malais était triste et changée. Le comte de Morville avait confié le soin des arrangements du mariage à son frère aîné, qui avait été d'une exigence révoltante, et qui avait fait valoir sans ménagements le prix d'une alliance comme la leur avec une famille de marchands de bœufs. Le contrat dépouillait entièrement les Malais; on ne leur laissait que le château et une pension sur le reste : c'était à peine 8,000 livres de revenu. Mme Malais, irritée à la fois de ces exigences et de la hauteur du père, pressa à plusieurs reprises son mari de tout rompre; mais M. Malais était si fier de cette alliance, qui ne servait qu'à l'abreuver d'humiliations, qu'il tint bon jusqu'au bout. D'ailleurs, un mariage si avancé ne pouvait se rompre sans faire beaucoup de tort à Pulchérie, et elle paraissait si heureuse, elle les câlinait si bien, elle les remerciait par tant de caresses, que le contrat fut signé avant de quitter Paris. Le retour à Beuzeval acheva de désoler Dorothée; elle revoyait tout ce qui n'était plus à eux. « Nous ne sommes plus chez nous, » dit-elle en rentrant au château de Beuzeval. Elle refusait de donner des ordres aux domestiques. Quand son mari disait « ma ferme, ou ma maison, ou mon jardin; » elle le reprenait en lui disant: « Rien de cela n'est plus à toi. »

M. Ernest de Fondois et sa femme demeurèrent naturellement au château mais, quand le comte arriva, il retourna chez le meunier, son ancien hôte. Il avait appris dans le pays qu'Eloi *faisait la banque*, et il avait besoin de lui. En effet, la famille du comte, qui n'était pas fort riche, avait plusieurs fois déjà payé d'énormes dettes de jeu, et ne pouvait ou ne voulait plus lui ouvrir sa bourse. Cependant elle lui avait prêté la somme nécessaire à l'achat de la corbeille et aux autres dépenses indispensables. Malheureusement, dans un dîner de garçons qui avait duré toute la nuit, la veille du départ du comte pour Beuzeval, il avait joué et perdu toute la somme et au-delà. Il avait payé, et se trouvait sans un sou. Emprunter à Paris n'était pas chose facile. Il avisa que le meunier, qui connaissait la fortune des Malais, et qui ne le connaissait lui-même que par son titre et l'opulence qui l'entourait, lui prêterait volontiers de l'argent sur la dot. Il lui montra une copie du contrat. Eloi fut si heureux de voir les Malais dépouillés, qu'il prêta volontiers la somme nécessaire pour terminer la chose, non sans avoir parfaitement pris ses mesures et un intérêt exorbitant. On a quelquefois parlé des usuriers des villes; ils auraient peur de l'usurier de la campagne. L'usurier des villes prend toujours tant pour cent; il compte, on compte avec lui. Il faut qu'il adopte une espèce de règle. L'usurier des pauvres et des paysans ne prête pas à tant pour cent, il n'entre pas dans ces mesquins détails. — Tu veux cent francs, tu m'en donneras deux cents; si ça ne te va pas, va-t-en; et n'en parlons plus.

Le comte fit si magnifiquement les choses, que Marie de Fondois en fut un peu humiliée. Ses châles, ses dentelles et ses diamants étaient bien infé-

[1] Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

Quoi qu'il en soit des causes réelles de ces événements, voici deux postes importants vacants, et les ambitions sont dès à présent en jeu.

Voici maintenant ce que dit le *Journal des Débats* sur ces tristes événements :

Nous venons d'apprendre du même coup deux bien tristes événements; nous remplissons un pénible devoir en les portant à la connaissance du public.

M. le comte Bresson, ambassadeur de France auprès du roi des Deux-Siciles, est mort à Naples. Le 2 de ce mois, à six heures du matin, il a été trouvé dans son lit, baigné dans son sang, et ayant à la gorge une large blessure qu'on suppose avoir été faite avec un rasoir. Cette affreuse nouvelle a été apportée en France par le paquebot *l'Océan*, qui vient d'arriver à Marseille. Nous n'avons pas d'autres détails.

L'autre événement a eu lieu plus près de nous, à Paris même. M. le comte Mortier, ambassadeur de France à Turin, a été frappé d'aliénation mentale; et dans la journée de dimanche on a dû le conduire dans une maison de santé.

Depuis quelque temps déjà, M. Mortier laissait apercevoir des symptômes inquiétants de cette terrible maladie, et se livrait, sans aucun motif, à des actes de la plus grande violence. Hier, dans la matinée, après s'être renfermé avec ses deux enfants dans une chambre de l'appartement qu'il occupait à l'hôtel Chatam, il écrivit à sa femme et à un de ses amis une lettre à peu près conçue dans les mêmes termes, où il disait que dans quelques instants lui et ses deux enfants auraient cessé de vivre. M. le préfet de police fut aussitôt informé ; il accourut à l'hôtel Chatam, où M. le chancelier ne tarda pas à le joindre, car M. Mortier est un membre de la chambre des pairs.

M. Mortier était toujours dans sa chambre, où il s'était solidement barricadé. Armé d'un rasoir qu'il brandissait sur ses enfants ou qu'il menaçait de diriger contre lui-même, il proférait dans son délire les plus effrayants discours. Il fallait bien se décider à quelque parti. On l'interpelle d'une voix amie, il répond par des propos incohérents de mort et de sang; puis s'adressant à son fils qu'il tenait courbé sur ses genoux, il lui dit qu'il faut qu'il meure. Le malheureux enfant, qui est âgé de onze ans, s'écrie qu'il ne veut pas mourir, et pleure en se débattant. S'adressant ensuite à sa fille, une enfant de huit ans, il lui demande si elle veut le suivre et mourir avec lui. La pauvre petite répond de sa voix enfantine qu'elle veut bien mourir avec son père, et on dirait qu'il s'apprête en effet à accomplir cet horrible dessein. Les personnes qui entendaient à travers la porte ces horribles paroles étaient glacés de terreur; un mot, un mouvement pouvait précipiter le bras que la folie agitait et retenait en même temps. Cette scène a duré près de trois heures. A cette porte se tenaient, dans une épouvante inexprimable, Mme la comtesse Mortier, M. le chancelier Pasquier et M. Delessert.

Enfin, après ces longues et cruelles heures de pourparlers, d'attente, de silence, de négociations, on est parvenu à s'introduire dans la chambre par une porte condamnée qu'on a ouverte sans bruit. M. le chancelier et M. le préfet de police y sont entrés, et ils ont été assez heureux pour arracher ses pauvres enfants de cette chambre et pour les rendre à leur mère.

Mais M. Mortier tenait toujours son rasoir à la main, et rien ne pouvait le décider à le quitter. Il faisait de temps en temps le geste de se couper la gorge; cette scène a encore duré trois quarts d'heure. Il s'est plaint alors violemment des persécutions dont, disait-il, il était l'objet, accusant le préfet de police de violer son domicile, le chancelier d'attenter à sa liberté, et déclarant qu'il s'en plaindrait au garde-des-sceaux.

M. Delessert l'a engagé à écrire au garde-des-sceaux une lettre qu'il se chargeait de faire parvenir ; c'était une tentative pour lui faire quitter son rasoir qu'il eût été dangereux de vouloir lui enlever de force. Il a consenti à écrire cette lettre, mais à condition que le préfet de police se tiendrait à l'écart, à l'extrêmité de la chambre. Le garde-des-sceaux, qui avait été prévenu, a répondu sur-le-champ à M. Mortier qu'il le priait de venir causer avec lui des faits dont il avait à se plaindre. Celui-ci s'est enfin décidé à sortir ; dans l'escalier, il a fermé son rasoir, qu'il a mis dans sa poche, et dans la cour de l'hôtel on s'est rendu maître de sa personne, en présence de M. le chancelier, et il a été conduit immédiatement dans une maison de santé.

Voici une autre explication qui circulait à la bourse de Paris. On disait que M. Bresson s'était pris de querelle avec le comte de Trapani, qui fut si longtemps l'un des candidats pour la main de la reine Isabelle. On ajoutait que ces querelles avaient dégénéré en voies de fait et qu'à la suite de ces déplorables scènes l'ambassadeur s'était suicidé.

C'est, comme on voit, un bruit qui mérite confirmation.

Nous craignions de recevoir aujourd'hui la nouvelle de l'ouverture des hostilités en Suisse ; mais il paraît que c'est le 8 seulement et non plus le 5, comme on l'avait dit d'abord, que la lutte a dû s'engager ; il paraît également que l'armée radicale ne se bornera pas à attaquer Fribourg, mais qu'elle prendra simultanément l'offensive sur tous les points. Tel est le bruit du jour ; demain peut-être on dira tout le contraire.

La Diète, le jour même où elle a voté les mesures d'exécution contre le *Sonderbund*, a adressé un manifeste au peuple suisse pour répondre au manifeste de ce dernier. Cette pièce a été rédigée par M. Furrer, député de Zurich. Il présente sous une forme très-doucereuse et très-anodine l'acte odieusement brutal qui se prépare. L'auteur, qui était président du *Vorort* en 1845, glisse adroitement sur l'épisode des corps-francs ; il discute, au contraire, assez longuement le point de droit.

L'alliance séparée, dit-il, est contraire au pacte ; mais admettons qu'il puisse y avoir doute là-dessus, qui doit prononcer ? Et il répond : La majorité. Toute cette discussion aurait quelque force si les sophismes valaient des raisons. Mais il suffit de songer qu'il s'agit de la Suisse, d'une confédération d'Etats souverains et indépendants, pour que toute cette argumentation tombe et s'affaisse comme un ballon plein d'air qu'une épingle a piqué. L'auteur n'a pas pensé à cette distinction, il a raisonné comme s'il s'agissait d'un pays où les souverainetés locales ont disparu, en un mot, comme s'il s'agissait d'une Suisse *unitaire*, tant il est vrai qu'on prend volontiers ses espérances pour des réalités.

Encore des modifications ministérielles en Espagne. La *Gazette de Madrid* a publié une ordonnance qui enlève le ministère de l'instruction publique au général Ros de Olano. Ce ministère est confié *ad interim* au ministre de l'intérieur José Luis Sartorius. Le duc de Valence est nommé ministre de la guerre, en remplacement du général Cordova, et il conservera la présidence du conseil. Les généraux de la Concha et Blaser, inspecteurs de la cavalerie et de l'infanterie, sont remplacés par les généraux Schely et Figueras ; le général Pavia est allé remplacer le général Concha en Catalogne ; le général Alaïx a l'ordre de se rendre et de rester à Palencia.

Il nous est arrivé aujourd'hui, par voie d'Angleterre, des nouvelles de Mexico jusqu'au 28 septembre. Elles n'offrent qu'un médiocre intérêt et sont d'ailleurs très-confuses comme à l'ordinaire. Il paraît que la tranquillité s'est rétablie à Mexico et que les habitants, malgré l'occupation de leur ville par une armée ennemie, ont repris leurs affaires comme par le passé.

Une lettre reçue de Puebla représente l'état de cette ville comme déplorable. Les guérillas ont semé partout la dévastation, même parmi les familles mexicaines. On dit que Bustamente et Paredes se sont mis d'accord pour inviter une puissance étrangère à venir à Mexico pour aplanir les difficultés qui agitent le pays. D'après un autre bruit, Santa-Anna aurait été capturé et mis à mort par Alvarez et par la législature de Puebla.

Les journaux anglais publient des nouvelles de Lisbonne du 30 octobre. Les septembristes, alarmés du triomphe des modérés dans les élections municipales, continuaient à demander à grands cris un changement d'administration et le renvoi d'un grand nombre de fonctionnaires subalternes. En tout état de cause, il n'était pas douteux que Costa-Cabral et son parti n'eussent une très grande majorité au sein des prochaines cortès, nonobstant la coalition formée contre lui par les miguélistes et les radicaux.

La frégate l'*Uranie* est arrivée le 3 à Brest, venant de Taïti, avec l'ancien gouverneur de l'Océanie française.

Au départ de l'*Uranie* tout était assez bien à Tahiti. La reine Pomaré était l'objet des plus grandes prévenances de la part du nouveau gouverneur, M. le capitaine de vaisseau Lavaud, qui paraissait vouloir suivre une politique de paix. Les travaux de fortifications étaient suspendus. La reine ne se montrait pas insensible aux attentions qu'on avait pour elle.

L'*Uranie* a touché à Rio-Janeiro dont elle est partie le 8 septembre, laissant sur rade les corvettes françaises la *Malouine* et la *Poursuivante*. Par cette voie, on a reçu quelques nouvelles de Montevido, en date du 28 août. Elles offrent peu d'intérêt. La tranquillité régnait dans cette ville, où il ne paraît pas que l'on eût eu à repousser de nouvelles attaques de la part de l'armée qui l'asssiége. Le dernier poste que les Anglais occupaient sur la côte, au port San-José, leur a été retiré par le gouvernement montevidéen, qui a réclamé l'évacuation pour y placer une garnison orientale. Il a été fait droit à cette requête; les Anglais se sont retirés à bord des bâtiments qu'ils conse[...] surveillance dans ces parages, et qui seuls, désormais, assurent aux nationaux la protection dont ils ont besoin.

Les avis de Buenos-Ayres sont du 20 août ; la chambre des représentants devait s'y réunir le 23. Le bruit courait que Rosas avait l'intention de fermer les ports ; mais on pensait que cette mesure ne pourrait être adoptée qu'avec le concours du général Taquina.

Affaires de Belgique.

(Correspondance particulière du *Journal de La Haye*.)

Bruxelles, le 10 novembre.

Le changement de ministère et de politique qui a eu lieu dans l'in[...]valle des deux sessions, donnait cette année un intérêt inaccoutumé à l'[...]verture de la session, et faisait attendre avec une vive curiosité le disc[...] que le nouveau cabinet mettrait dans la bouche du roi. Le discours [...] devait être, en effet, le complément du programme que le ministère R[...] a publié à son avénement au pouvoir. Il devait indiquer les moyens d'[...]cution des mesures principales annoncées dans le programme, donner [...] un aperçu des résultats auxquels le cabinet est parvenu après trois m[...] d'étude et de préparation.

Cette curiosité a été en partie déçue ; le discours du trône est très [...] explicite sur les principaux points dont il a entrepris la solution et [...]ment sur la question des Flandres qui domine toutes les autres.

Du reste, on a vu avec plaisir que si le ministère n'a pas des vues [...] arrêtées sur ces divers points, son intention est cependant de les abor[...] résolument. On a vu avec plaisir que les questions d'intérêt matériel [...]pent la plus grande place dans le discours du trône, et qu'il n'y est [...] de politique que d'une manière tout à fait accessoire.

En se montrant ainsi disposé à s'occuper d'affaires sérieuses, [...] ministère a prouvé qu'il comprend parfaitement la situation ; qu'il re[...]naît que les discussions oiseuses dont la chambre a été trop souve[...] théâtre ne peuvent avoir pour résultat que d'entraver et de retarde[...] progrès matériels et les progrès moraux qu'il a pour mission de dévelo[...]

En effet, si dans la session de 1847-48 les longues et inutiles discus[...] politiques qui ont occupé une grande partie de la session précédente [...]nouvelaient, il arriverait que plusieurs mesures importantes seraie[...]cément ajournées à la session prochaine comme cela a eu lieu l'année [...]nière et les années précédentes. L'opposition dans la chambre belg[...] que trop bien suivi l'exemple que lui a donné l'opposition dans les [...]bres françaises.

Aujourd'hui il est vrai, les rôles sont changés; l'opposition des six [...]nières années siége enfin sur les bancs ministériels, et il est probable, d'[...] part, que les voix qui s'élevaient sans cesse contre les ministres pour [...] attaquer, souvent à propos de rien, seront moins ardentes désormais, [...] que leurs propres amis sont au pouvoir. D'un autre côté, le parti qu[...] aux affaires depuis 1841, et qui se trouve aujourd'hui placé dans l'op[...]sition par la force des choses, tient trop à ses idées de modération pou[...] jeter à corps perdu dans les luttes violentes et prolongées dont ses ad[...]saires lui ont donné le fâcheux exemple.

Le discours du trône dans la plus grande partie de ses détails anno[...] sinon ouvertement, du moins implicitement l'intention du ministère de [...]cher dans la voie que lui ont tracée ses prédécesseurs, dans la voie des [...]res: c'est un hommage rendu par la politique nouvelle à la politique an[...] mais à moins de vouloir aller au rebours de notre époque, le cabinet ne p[...]rait agir autrement. Ce n'est pas seulement en Belgique que ces tendan[...] vers un ordre d'idées exclusivement pratiques se manifestent et gra[...]sent chaque jour. Mais c'est un fait remarquable que, malgré l'impul[...] exclusive dans un autre sens qu'il a reçue par le fait même qui a amen[...] avénement, le ministère du 12 août se trouve entraîné vers ce cour[...] cond ; et c'est une justice à lui rendre qu'il n'essaie pas de lutter p[...] remonter.

Sur ce terrain il est impossible que le gouvernement ne réunisse [...] presque unanimité de la chambre, et s'il y marche résolument, [...]nient, sans autre préoccupation que celle d'arriver à un but largemen[...] au pays, l'opposition qu'il pourra rencontrer ne lui viendra point d[...] qu'il regarde comme ses adversaires, mais bien de quelques-uns d[...] propres amis qui, pour obéir aux prétendues exigences de l'opinion publ[...] le pousseront sur le dangereux terrain des passions politiques.

Une seule phrase du discours du trône pourrait être considérée à l[...]

---

rieurs à ceux que recevait Pulchérie. Elle fut de mauvaise humeur pendant quelques jours, et s'efforça de trouver quelques ridicules au comte. Mme Dorothée ayant laissé devant elle échapper quelques plaintes sur les exigences de la famille, elle trouva que c'était une folie de les avoir subies, parla du désintéressement de son cousin, et affirma que, s'il s'était ainsi conduit envers ses parents, elle ne l'aurait pas accepté. — Il faut donc bien de l'argent à ce monsieur, dit-elle, pour qu'il consente à posséder une fille aussi ravissante de tous points que Pulchérie? Certes, Pulchérie n'avait guère d'orgueil et ne s'estimait pas à sa valeur. Je ne suis ni aussi jolie ni aussi charmante qu'elle, mais je me serais cependant mise à plus haut prix.

Mme Malais fit encore quelques tentatives auprès de son mari ; mais tout fut inutile, et la pauvre femme voyait tout le monde heureux de ce qui la mettait au désespoir. Il y eut de grandes difficultés, quand il fut question des invitations. Pulchérie alla inviter elle-même Pélagie, Tranquille et Bérénice. Elle craignait que cela ne déplût à Urbain ; au contraire, il l'en loua, parce qu'il avait promis au meunier de l'engager à sa noce, et il passerait facilement dans le nombre. Cependant M. Malais fut contrarié de voir son nom sur la liste et dit : — Je n'aime pas cet homme-là ; il est envieux et insolent. D'ailleurs, il a une mauvaise réputation dans le pays, il prête à usure, et que dirait on.....

— A usure ! lui dit le comte ; mais c'est une extravagance. Le pauvre diable aurait plus besoin d'emprunter que de prêter. Il faut voir avec quelle impatience il attend les quelques louis que j'ai à lui donner toutes les semaines.

— Ce n'est pas ce qu'on dit, reprit M. Malais.

— Je regrette bien, mon cher Malais, que vous ne m'ayez pas prévenu de votre répulsion pour ce pauvre diable. Je suis si heureux, ajouta-t-il en baisant la main de Pulchérie, que je voudrais faire partager ma joie à tout le monde, et voir tout le monde heureux autour de moi. J'ai invité le meunier, et vous êtes bien heureux, dit-il en riant, que je n'aie pas invité pis. J'aurais invité tous mes ennemis et tous les vôtres, si vous en avez toutefois, sans y faire attention. J'aime tout le monde maintenant, et je trouve qu'il n'y a pas assez de gens à aimer.

Le meunier fut maintenu sur la liste. Le soir, M. Malais dit à sa femme : Enfin, voilà le grand jour qui approche. Je suis seulement fâché de l'invitation du meunier. Je n'aime pas à voir cet homme-là chez moi.

— Il faut se soumettre à son sort, dit ironiquement Dorothée, et d'ailleurs, si c'est de voir Eloi Alain chez toi qui te chagrine, tu peux te consoler tout de suite, car il lui serait bien difficile de venir chez toi. Il faudrait pour cela que tu eusses un *chez toi*, et tu sais bien que tu n'en as plus. On nous permet de vivre ici, mais nous n'y sommes plus rien. Tu n'as pas demandé à *ton gendre* s'il faudra que je donne la place d'honneur au meunier, à ma droite ; il faudra le lui demander demain.

— Allons, tais-toi, Dorothée ; tu veux absolument troubler mon bonheur.

— Il est joli, ton bonheur. J'aimerais mieux pour Pulchérie un mari qui serait très honoré de la prendre et d'entrer dans notre famille, au lieu d'un beau monsieur qui croit nous faire bien de l'honneur et nous fait payer cet honneur de toute notre fortune. Je t'assure qu'il n'épouserait pas Pulchérie, s'il nous avait trouvés dans la situation où il nous met.

— Tâche donc de ne pas tout exagérer. Est-ce que nous dépensions jamais ce que nous allons avoir à dépenser ? Maintenant, au contraire, Pulchérie mariée, nous dépenserons tranquillement notre argent, et nous ne ne nous refuserons plus rien. Qu'est-ce que nous aurons de moins? Ce que nous ne dépensions pas. Efforce-toi de ne pas prendre des airs tristes et lamentables. Quest-ce qu'on penserait de toi ?

— On ne pensera rien de pire que ce qui est, et surtout rien qui nous fasse autant de tort dans l'estime des gens.

— Notre nièce s'appellera demain Mme la comtesse de Morville. Est-ce si déshonorant ?

— Oui, mais le prix que nous y mettons montre assez combien cette alliance est au-dessus de nous. Cela ne sert qu'à nous humilier, et puis ce qui nous fera mépriser de tout le monde, c'est de ne plus être riches. Ta nièce sera comtesse !... Tu pourras bien appeler le comte ton neveu tant que tu voudras, il t'appelera M. Malais ou Malais tout court, comme il fait déjà, tandis que tu l'appelles *monsieur le comte* gros comme le bras.

— Ça n'empêche pas que le frère aîné arrive demain, que ça fera un fameux effet de voir un pair de France à la noce de Pulchérie.

— On va encore mettre la maison sens dessus dessous pour celui-là, et je suis sûr qu'il haussera les épaules.

— Il faudra lui donner notre chambre, Dorothée.

— Comment notre chambre !

— Il ne reste que deux jours et ne couche que deux fois ici ; nous nous gênerons un peu pour deux jours. Pense à ce qu'on dirait, si un pareil personnage n'était pas logé convenablement chez nous.

— Après ça... je n'ai rien à dire... Quand on est chez les autres... Nous devons nous trouver encore bien heureux qu'ils veuillent nous garder ici.

Quand Pulchérie était allée *prier* Bérénice, celle-ci avait accepté, mais après un moment de silence, comme si elle eût cherché un prétexte pour refuser, et n'accepta que faute de le trouver.

— Qu'as-tu, Bérénice ? dit-elle ; tu reçois bien froidement la nouvelle d'un mariage qui me rend heureuse.

— Ah ! dit Bérénice, c'est que je pense en même temps au malheu[r de] mon pauvre Onésime. Je sais bien que vous n'étiez pas pour lui ; mais e[...] il s'était trop rappelé nos projets d'enfants.

— Eh quoi ! Bérénice, Onésime songeait-il réellement ?...

— Je vous dis encore que vous n'étiez pas pour Onésime ; je le lui d[...] souvent, parce que je voyais bien que ça finirait mal. Vous êtes rich[e, éle]vée dans le monde : c'était une folie d'y penser ; mais Onésime ne v[...] que la petite Pulchérie, pauvre à peu près comme nous, Pulchérie co[...] avec nous nu-pieds sur la plage, Pulchérie mangeant avec nous [...] pain noir et le trouvant bien bon. Certes, si les choses étaient restée[s com]me cela, c'est-à-dire si le fils Malais n'était pas mort, il n'y aurait r[ien] d'étonnant à ce que Pulchérie devînt un jour Mme Alain. Eh bien ! [...]sime vous voyait toujours comme cela. Aussi, quand il a été sûr que [...] alliez en épouser un autre, le désespoir l'a pris, et il s'en est allé. Il [...] faut encore bien remercier Dieu de ce qu'il ne s'est point tué ; au com[men]cement je le croyais.

— Je ne voulais pas le croire, malgré cette lettre trouvée da[ns sa] chambre, cette tête de Socrate brisée, et ces autres lettres enlevées [...]

— Je n'en sais rien ; mais, le jour qu'il avait si bien envie d'étr[...] le comte, il était comme un fou, et c'est cette nuit-là qu'il est parti[...]

— Ce pauvre Onésime ! je suis bien fâchée d'avoir été pour lui u[...] se de chagrin... Cependant je l'ai toujours bien accueilli, avec [...] que je n'ai pas cessé et que je ne cesserai jamais d'avoir pour vous [...] pour le père Alain et la mère Pélagie.

— C'est justement cet air d'amitié qui a achevé de le tromper. [...]dant, Pulchérie, je ne peux pas vous en vouloir ; ça n'est pas vot[re...] vous ne pouviez pas plus aimer Onésime que vous ne pourriez a[...] manger notre pain noir et courir pieds nus sur les galets. Ça n'est pas votre faute ; j'irai à votre noce, je prierai Dieu pour votre bonheur. Onésime [...] en ferait autant, s'il était ici. Si vous ne me voyez pas bien gai[e ...] moments, vous ne m'en voudrez pas. Ayez soin seulement que [vos] messieurs soient plus polis pour moi qu'ils ne l'étaient avec Onésime.

— Oh ! il n'y a pas de danger... Cet amour que je ne devinais pas, je pen[...]se que le comte de Morville s'en était aperçu, et qu'il y avait un peu de ja[...]lousie dans sa manière d'être avec Onésime. Je te promets, pendant [la] messe de mon mariage, de prier pour lui dans la vie de dangers qu'il cour[...] sur la mer.

(*La suite à demain.*)

...r comme révélant des préoccupations d'une nature fâcheuse, mais c'est ...t par le sens qu'ont voulu lui donner à l'avance quelques journaux ...stériels; cette phrase est la dernière de la harangue royale « j'aime à ...cette assurance dans le concours actif et l'appui sincère que vous ...ez à mon gouvernement. »

...s journaux ministériels ont annoncé, en effet, que le cabinet provoque... lui-même une discussion politique par la demande de concours, ...ans cette précaution prise fort imprudemment, peut-être, par les orga... cabinet, rien dans cette phrase ne semble impliquer absolument la ...ité d'une discussion politique. Le concours des chambres est assuré ...inistère; si une opposition systématique se révèle, elle sera très peu ...euse. Ce n'est pas, tant s'en faut, que le ministère rencontre de bien ...sympathies sur tous les bancs; mais les hommes sensés qui forment ...ienne majorité, accepteront le fait accompli du 8 juin et celui du 12 ... conséquence du premier, avec la résignation qui convient à ceux qui ...asser l'intérêt du pays avant l'intérêt de leur propre parti; s'ils ne se ... pas dans les bras du ministère, ce qui serait par trop exiger d'eux, ...puyeront les projets utiles qu'il présentera ; moins égoïstes peut-être ...e l'a été l'opposition dans ces dernières années, ils offriront leur con... d'idées pratiques à celles produites par le cabinet, sans s'inquiéter ...voir s'ils font en agissant ainsi les affaires du cabinet, préoccupation ...souvent retenu les hommes qui sont au pouvoir aujourd'hui.

...il est permis de juger, d'après les apparences et d'après le langage des ...aux conservateurs, telle sera, dès le début de la session, la conduite de ...orité de la chambre. En agissant ainsi elle n'imitera pas l'exemple ...i a donné l'ancienne opposition, mais elle n'en aura que plus de ... de ne pas vouloir, par la violence du langage, donner le change sur ...blesse numérique.

...cette réserve et cette modération sont un hommage loyal à rendre à la ...rité, elles peuvent être considérées aussi comme des moyens de tacti... parlementaire parfaitement honorables et par conséquent très avoua... Mais en aucun cas les difficultés dans lesquelles le cabinet pourra se ...r engagé ne s'en trouveront aggravées.

...discours royal fait prévoir une augmentation de charges publiques; ...cette augmentation est le résultat de circonstances dont personne ne ...à rendre le cabinet responsable; aussi personne ne se sera ému de cet ...si ce n'est peut-être ceux qui croient encore à ces mots fantastiques de ...ernement à bon marché dont on berne les esprits à la suite des révo...ns. La Belgique a déjà fait beaucoup de sacrifices ; elle est prête à en ...encore pour guérir cette plaie des Flandres ; seulement elle aurait ... qu'on lui précisât un peu plus la nature des nouveaux sacrifices ...n va exiger d'elle.

...a chambre des représentants s'est réunie aujourd'hui en séance publi... à 2 heures un quart, et a statué au commencement de la séance sur ...ues rapports des commissions nommées pour la vérification des pou... des membres nouvellement élus. Il est probable que l'élection du pré... et des vice-présidents aura lieu à la fin de la séance. La réélection ...M. Liedts, comme président, ne rencontrera pas d'opposition. La majorité ...te pour vice-présidents M. Verhaegen et M. Dumont.

L'*Emancipation* dit avoir pu recueillir quelques détails sur ...onvention postale conclue entre la Belgique et la France, et ...t le discours du trône fait mention :

La France, par cette convention est divisée en deux zônes. ...a première le port des lettres de Belgique en France et ...e-versâ est limité à un droit fixe de 40 c., mais cette zône ...rrête à Amiens ; dans la seconde le port est de 70 c. Cette ...e comprend Paris et Marseille et toutes les parties de la ...ance.

Les banquets réformistes en France.

...l se passe, en France, des scènes très-plaisantes, à propos de ...éforme électorale. Les banquets se succèdent et ne se res...blent pas. Ici l'on boit à la santé du roi; ailleurs, on ne boit ... santé de personne. Tout pour les principes! on mange et ...n boit en l'honneur d'un principe. Mais, quel principe? Le ...ncipe par excellence; le grand principe! Le commencement ... fin de toutes choses! La réforme. La réforme de quoi? la ...orme de tout, sans s'inquiéter du reste. L'*Emancipation* fait ...e sujet des réflexions fort judicieuses.

Les ambitieux, les intrigants, les incapables, les faiseurs de ...rases, dit cette feuille, boivent à la réforme électorale, par ...rit de concurrence. C'est convenu. Les radicaux boivent à ...réforme électorale par esprit de destruction; les républi...s, par esprit de révolution; les carlistes, par esprit de con...révolution; les socialistes, par amour de la paix; les com...istes, les Babouvistes, Cabétistes et autres, par amour de la ...uerre.

Quelques-uns des chefs de l'opposition ont donné un bien ...ant exemple. Ils ont honoré — style de banquet — de leur ...ésence des réunions gastronomiques et bachiques, où l'on ...ait de tout, excepté de la monarchie constitutionnelle. On ...ait de boire à la santé du roi. C'était apparemment pour ...plaisir à l'opposition dynastique, à ces braves gens de la ...che qui disent à tout propos: Nous sommes les meilleurs ... du roi ; c'est nous qui sauverons la monarchie! — grands ...mes d'Etat qui, pour ne pas être appelés courtisans de la ...té, se font les plats courtisans des ennemis de la royauté! ... imaginé un petit système tout à fait jésuitique, pour s'ex... de sa complaisante servilité envers le radicalisme. Quand ...s radicaux se trouvent en minorité dans ces ridicules ban...ets, les dynastiques boivent intrépidement à la santé du roi. ...ais, afin de ménager l'amour-propre très chatouilleux du ra...calisme, on a décidé que le toast au roi est une simple formule ... politesse qui n'engage à rien. Boire à la santé du roi, c'est ...ume si l'on ne buvait pas du tout. Voilà la théorie, à laquelle ... ralliée la sobriété royaliste des réformateurs parlementai... Cette théorie est très commode. Quand les radicaux sont en ...orité, le banquet est royaliste pour la forme. Quand ils sont ...ajorité, personne n'ose plus boire à la santé du roi. Mais, ...rtu de la théorie dynastique, on ne supprime qu'une for... insignifiante. On n'est républicain que pour la forme. ...oilà la théorie et la manière de s'en servir.

Malheureusement, il y a des impatients dans tous les partis. ...y a des gens qui n'aiment pas les fictions, et qui disent crû... les choses à tout le monde. Les réformistes ont dîné l'au... jour à Autun. Les dynastiques ont eu peur, cette fois, de ...compromettre leur vertu parlementaire. Ils n'ont pas accepté ...invitation ; ils ont déserté d'avance, tous en masse, y compris ... illustre auteur des *Girondins*, qui, sans doute, aura eu peur d'être nommé *ministre de la vie du peuple!*

Mais, comme dit le *Journal des Débats*, M. de Lamartine a été remplacé par un M. Pic, qui s'appelle M. Ulysse Pic et non point Pic de la Mirandole. En dépit de son prénom, qui est le symbole de la prudence, M. Ulysse Pic a porté un toast à la *réforme électorale, comme moyen d'arriver à des réformes plus larges*. — Et voici en quels termes il a apostrophé MM. Odilon-Barrot, Thiers, Duvergier de Hauranne, etc.

« Mais vous, qui convoitez la succession du ministère, êtes-vous résolus du » moins à répudier l'héritage de sa honte? Le jour qui vous verra mettre le » pied sur les marches du pouvoir, verra-t-il tirer l'épée pour venger les ou» trages de la France? C'est de vous qu'il faut répondre; Rien! rien! rien!

« En vain je cherche parmi vous les hommes d'Etat, les orateurs, les écri» vains de la régénération sociale; en vain je cherche parmi vous les apôtres et » les soldats de la liberté. J'y vois des avocats grands embrouilleurs d'affaires, » orateurs enflés comme les outres d'Eole, des publicistes courant, sur une » plume taillée à l'anglaise, à la recherche d'un portefeuille; tout cela, petites » intrigues, petites coteries, petits grands hommes, nous vous connaissons, » vous êtes tous passés par le trou d'aiguille de lord Palmerston, vous n'êtes » pas à la taille de la France! »

Ce banquet ne diffère de tant d'autres que par une plus grande dépense de franchise; et personne ne sera surpris que les députés de la gauche aient refusé leur concours aux réformistes d'Autun.

Cette démonstration fait un peu pâlir l'astre de la réforme électorale, et c'est dommage. La réforme est si complaisante. Les uns entendent par réforme électorale, un changement de ministère; les autres, un changement de système; les autres, un changement de dynastie; les autres, un changement de société! Ces *nuances* d'opinion n'empêchent pas les gens de dîner ensemble, et de s'entendre fort bien, tant qu'il s'agira de ne rien dire, ou de dire le contraire de ce qu'on pense. Mais si l'on y met de la franchise, tout est perdu. L'opposition est en déroute. La réforme électorale est percée à jour. Le public lève les épaules. Les ambitieux, les incapables, ne seront même pas mis à l'épreuve. Ils ne deviendront pas les ministres de l'équivoque et de l'hypocrisie. On ne les verra pas à l'œuvre. C'est peut-être un malheur. Les courtisans de la popularité ne sauraient tomber de trop haut. Plus on les élève, plus on met en évidence leur incapacité. On s'en débarrasse plus vite et pour plus longtemps. Cette leçon peut coûter cher; mais elle est complète.

Le banquet réformiste de Lille est une grande leçon donnée à l'opposition constitutionnelle, et en général aux hommes modérés de tous les pays. Il faut toujours se résigner à se laisser conduire par le parti radical. Tous les députés invités à ce banquet, comme M. Odilon-Barot, Crémieux, Delespaul et autres, n'étaient appelés qu'à une condition, celle de déposer leurs opinions et de subir les opinions démagogiques qu'on est parvenu à faire triompher dans la ville de France qui a peut-être le plus grand besoin d'ordre et de tranquillité, celle aussi qui a le plus gagné au système pacifique suivi depuis 1830.

Au sujet du banquet réformiste de Lille, le *Commerce*, feuille de Paris d'une opposition très avancée, fait les réflexions suivantes, dans lesquelles on trouvera un aveu implicitement exprimé et dont il est bon de prendre acte :

« Nous ne pouvons, dit-il, ressentir la moindre rancune contre les intempérances du radicalisme. Si nous ne songions qu'à notre propre intérêt, nous nous féliciterions de ces intempérances; car elles nous servent à prouver ce que nous sommes et ce que nous ne sommes pas; et de plus; elles démontrent ce que nous affirmons si souvent, à savoir, le danger que fait courir à la stabilité de nos institutions le système faussement prétendu conservateur. — Toutefois, nous ne nous déguisons point ce qu'il y a d'inconvénients dans l'existence d'un parti qui s'empresse de profiter de toutes les manifestations pour émettre ses espérances particulières. Nous n'avons pas attendu ce moment pour savoir que le radicalisme a toutes les qualités requises pour constituer une excellente école; mais qu'il manque de cette sagesse pratique dont les partis ne peuvent absolument se passer. S'il devait en être autrement, si le radicalisme devait persister à se mêler directement de nos affaires, c'est en nous qu'il rencontrerait, non pas, certes, ses ennemis, mais bien les hommes qui sont en état de le rendre inoffensif, avant tout en satisfaisant à celles des tendances de ce parti qui peuvent être légitimes et réelles. »

Nouvelles d'Angleterre.

Lord John Russell vient d'adresser aux membres libéraux de la chambre des communes une circulaire pour les engager à venir assister aux séances du parlement dès l'ouverture de la session, pour se trouver présents à la discussion des mesures importantes qui seront soumises au parlement.

On lit dans l'*Observer* :

« Quoique le parlement s'assemble le 18 de ce mois, le discours d'ouverture de la session ne sera prononcé que le mardi 23. La reine n'ouvrira pas le parlement en personne, mais le discours royal sera communiqué au parlement par commission. La première opération de la chambre des communes sera l'élection du speaker. La réélection de M. Shaw Lefevre, qui est estimé de tous les partis, ne rencontrera pas d'opposition. On croit que le parlement siégera pendant environ un mois et qu'il s'ajournera quelques jours avant la Noël. »

Le chômage des ouvriers des fabriques continue à Ashton.

Nous venons, dit le *Globe*, d'apprendre un fait, qui, s'il est vrai, est de nature à entraîner les plus graves conséquences. Un des principaux banquiers des provinces vient d'informer ses commettants qu'il change son mode d'opérer. D'abord il demande que tous ses débiteurs lui paient ce qu'ils lui doivent, et pour l'avenir il déclare qu'il ne fera plus d'avances à qui que ce soit. Cette résolution pourrait entraîner des suites graves pour beaucoup de manufacturiers, qui, au besoin, trouvaient des facilités auprès du banquier en question. Il serait important de savoir si le fait posé par ce banquier est un acte isolé ou le résultat d'un accord général parmi les banquiers provinciaux de rendre leur façon d'opérer plus conforme à celle des établissements de la capitale, ou si c'est enfin l'avant-coureur d'une mesure projetée par le gouvernement, pour faire rentrer les affaires de banque dans les limites tracées par la prudence.

Depuis que le bill de 1844 régissait la circulation en Angleterre, quinze banques ont cessé leurs émissions, soit spontanément, soit par suite de faillites, ce sont :

La Banque d'Abingdon,
La Banque de Douvres,
La Banque de Lampeter,
La Banque de Romsey,
La Banque de Whitby,
La Banque de Leeds,
Une autre Banque de la même ville,
La Banque de Newcastle et de Sunderland,
La Banque des Galles du Nord et du Sud,
La Banque de Stockton et Durham,
La Banque de Suffolk,
La Banque de Salisbury, (Brodie et Ce).
La Banque de Shaftesbury,
La Banque de Shrewsbury (Adams et Ce),
La Banque Homton, Flood et Ce.

Leurs émissions réunies dépassaient 3 1/2 millions de florins. Aux termes de l'article 5 du bill de 1844, le gouverneur de la Banque d'Angleterre pouvait provoquer du cabinet un ordre en conseil l'autorisant à suppléer cette circulation éteinte par l'émission d'une quantité de billets égale aux *deux tiers* de cette même circulation, et cela sans que cette émission additionnelle eût besoin d'être garantie par des écus. Le gouverneur de la Banque d'Angleterre n'ayant pas fait usage de cette faculté, la circulation générale du pays, telle que l'avait constituée le bill de 1844, se trouve réduite d'un peu plus de 3 1/2 millions de florins.

Les nouvelles qui arrivent chaque jour d'Irlande montrent bien à quel point la convocation extraordinaire du parlement était urgente. L'Irlande se lève devant l'Angleterre, suppliante et menaçante à la fois, avec ce triste cortége de misères et de crimes, qui en fait un objet de compassion et d'horreur. D'un côté, ses représentants se réunissent à Dublin pour se concerter sur les mesures qu'ils doivent demander cette année au gouvernement, et le même jour un épouvantable assassinat vient avertir les propriétaires de ce malheureux pays des terribles arrêts que suspend sur leur tête cet odieux tribunal des sociétés secrètes, ce conseil des dix de la faim et de la vengeance, qui frappe sans merci toutes les victimes dénoncées par les ressentiments populaires.

Un des plus riches propriétaires de Roscommon, le major Mahon, a été assassiné dans son domaine. Le major Mahon était allié au duc de Wellington. Il avait hérité, il y a trois ans d'un domaine de 12,000 liv. st. de rente. Cette terre, appartenant auparavant à un fou, avait été administrée avec négligence par un conseil de justice. Les arrérages dus par les tenanciers s'élevaient à 300,000 florins; le paupérisme ravageait la population qui couvrait le domaine et qu'on évalue à plus de 10,000 personnes. Les tenanciers refusaient de payer les fermages et de cultiver. M. Mahon voulut mettre un terme à cet état de choses, qui compromettait l'avenir de sa propriété et aggravait chaque jour la misère de ses fermiers. Il fallait pour cela en renvoyer un grand nombre, car on sait qu'en Irlande c'est l'extrême division des fermes qui paralyse les progrès de l'agriculture. M. Mahon dépensa 75,000 fl. pour aider ses tenanciers inutiles à émigrer en Amérique. M. Mahon ne pouvait donner aux pauvres de son domaine un plus grand témoignage de sollicitude. On dit cependant que depuis longtemps son nom était inscrit sur une liste de douze personnes proscrites par les sociétés secrètes de Roscommon. Enfin, au moment où il a été assassiné, il venait de prendre des mesures pour donner de l'emploi cet hiver à soixante familles.

Nouvelles de Suisse.

Notre correspondant nous mande aujourd'hui que les opérations commenceront sur toutes les lignes en même temps, et qu'elles ne peuvent pas être entamées avant le 8. Il faudrait donc au moins deux ou trois jours pour que nous eussions connaissance des premières hostilités. Le général avait dû quitter Berne dans la nuit du 4 au 5, pour se porter sur la frontière de Lucerne, il avait passé la soirée à faire ses préparatifs; il a tout à coup changé d'avis, et, dans la journée du 5, il était encore à Berne.

La majorité de la Diète vient d'adresser au peuple suisse une déclaration pour répondre au manifeste du *Sonderbund*. Cette pièce a été rédigée par M. Furrer, elle est l'œuvre d'une plume plus habile que la proclamation à l'armée qu'on attribue à M. Druey, député de Vaud. L'auteur commence par un petit exposé des événements qui ont précédé la formation de l'alliance séparée. Les difficultés du sujet sont si lestement esquivées. tout est agencé avec un talent si délié de procureur, que nous-mêmes nous nous serions laissé prendre à ce récit astucieux et jésuitique, si notre mémoire eût été moins fidèle. L'auteur, qui était président du Vorort en 1845, glisse sur l'épisode des corps-francs. Les révolutions honteuses de Vaud et de Genève trouvent en lui de l'indulgence. Mais où l'avocat du parti radical se dépasse lui-même, c'est dans la discussion du point de droit. L'alliance séparée, dit-il, est contraire au pacte; mais admettons qu'il puisse y avoir doute là-dessus, qui doit prononcer? Et il répond: La majorité.

Le grand-conseil de Bâle-ville s'est réuni le 6 pour se prononcer sur la question d'accorder ou de refuser l'envoi du contingent qui lui est demandé. Au départ du courrier, rien n'était encore terminé, mais on pensait que le conseil n'oserait pas refuser.

La *Patrie* donne les nouvelles de Suisse ci-après; elles sont d'un jour plus récentes:

Le bruit a couru hier et ce matin, à Paris, que Fribourg avait été emporté d'assaut après un engagement assez meurtrier. Mais cette nouvelle semble prématurée.

Le journal la *Suisse* du 7, que nous venons de recevoir, n'en fait pas mention, et les avis qu'il nous apporte se réduisent à l'exposé suivant:

« La Diète ne siége pas, on agit. La nouvelle la plus saillante d'aujourd'hui 6, est celle que le contingent d'infanterie de Bâle, qu'on a caserné, veut rejoindre l'armée fédérale et les soldats de Bâle-Campagne. Mécontents de n'avoir pas encore le brassard fédéral, 190 soldats sont sortis de la caserne tambour battant. Réunis ensuite dans une brasserie, ces miliciens signèrent une pétition demandant leur admission au service ou leur licenciement.

» C'est la nouvelle que ce contingent était désigné pour garder la frontière qui a provoqué cette agitation. Le petit-conseil s'est réuni dans la soirée, mais il ne prit aucun parti. Le grand-conseil, aujourd'hui assemblé, exaucera sans doute les vœux du contingent bâlois. Le préavis du collége d'Etat est dans ce sens.

» La première *landwehr* argovienne a été mise à la disposition du commandant divisionnaire, M. le colonel Ziegler: elle se compose de six bataillons d'infanterie, de deux compagnies d'artillerie et deux de carabiniers. — A Zurich, une compagnie de carabiniers glaronais est arrivée vendredi 5. Le gouvernement de ce canton, vu la concentration actuelle des troupes a interdit l'exportation des céréales pour les cantons de Schwytz et de Zug.

» Aucune rencontre n'a eu lieu jusqu'ici. Ce qui reste en bataillons du contingent est en route; tout le monde aura bientôt rejoint ses divisions.

» Les nouvelles des cantons du *Sonderbund* sont toujours à la guerre. Les Valaisans ont refusé de recevoir au pont de Saint-Maurice les correspondances à destination du Valais. Les troupes de ce canton sont toujours échelonnées dans l'étroite vallée. A Fribourg, on élève partout des barricades. Les feuilles de ce canton ont cessé de nous arriver. »

La *Gazette de Zurich*, du 6 novembre, annonce que l'on a reçu par estafette, dans cette ville la nouvelle que, le 4, un fort détachement de troupes d'Uri ayant pénétré sur le territoire du Tessin, il en est résulté un combat d'avant-postes, dans lequel deux officiers d'Uri ont été tués.

Il paraît que les troupes autrichiennes sont tellement entassées sur la frontière suisse, que dans la petite ville de Bregentz seule, il n'y a pas moins de trois bataillons.

Ces troupes sont, à ce que l'on assure, pourvues de tous les moyens de

transport nécessaires pour passer au besoin sur la rive suisse du lac de Constance.

L'*Observateur autrichien* du 5 novembre rectifie en ces termes un article de l'*Ami de la Constitution* de Berne, au sujet des rapports de l'envoyé autrichien avec le *Vorort*, et du départ de ce diplomate: «Nous sommes en mesure de déclarer que l'envoyé impérial en Suisse, M. de Kaisersfeld, qui, depuis le commencement des troubles en Suisse, avait transféré sa résidence de Berne à Zurich, a écrit au bourgmestre de Zurich, M. Zehnder, par ordre de la cour, qu'il doit quitter la Suisse aussitôt que la guerre civile éclatera et se retirer à Brixen.»

Une lettre de Zurich, du 3 novembre, adressée à la *Gazette universelle d'Augsbourg*, contient ce qui suit :

M. le baron de Kaisersfeld, ministre d'Autriche, a contredit dans des cercles privés, de la manière la plus positive, l'interprétation que le gouvernement de Zurich a donnée dans sa lettre à la Diète de la déclaration du ministre d'Autriche. Voici quel était le sens bien simple de cette déclaration : « Le ministre, dans le cas où la guerre civile éclate en Suisse, quittera le pays; toutefois, jusqu'à ce qu'il reçoive des instructions ultérieures, il continuera de Constance ses rapports diplomatiques avec le gouvernement. Il n'a point été question de l'assurance formelle que l'Autriche ne se mêlera point des affaires de la Suisse. Je puis vous assurer de très bonne source que dès que l'arrêté d'exécution sera pris par la Diète, les ministres de Russie, de Prusse et de Sardaigne quitteront la Suisse, et que les deux premiers iront se fixer à Constance. M. de Krüdener, ministre de Russie, continue de dire ouvertement qu'il est convaincu que les grandes puissances interviendront conjointement en Suisse. Malgré cela, personne ici ne croit sérieusement à une intervention de l'étranger dans les affaires suisses. Le *Sonderbund* ne la désire pas plus que les radicaux; il espère triompher de ces derniers sans le secours des baïonnettes autrichiennes et françaises. Tout espoir de paix n'a pas encore disparu. Le gouvernement des Grisons paraît être animé d'intentions sincères dans ses projets de médiation. Un ecclésiastique haut placé, homme très clairvoyant, qui entretient des correspondances avec Rome, m'a dit, il y a quelques temps, qu'il était assuré qu'avant que les hostilités eussent commencé Rome, ferait entendre des paroles de paix. Le contingent fédéral, avec sa réserve, compte maintenant près de 90,000 hommes.

M. le baron de Krüdener, ministre de Russie, a quitté Zurich et est passé par Bâle dans la journée du 6. Avant son départ de Zurich, il s'est rendu chez M. le bourgmestre Zehnder pour lui annoncer qu'il quittait la Suisse par ordre de S. M. l'empereur, attendu que la guerre civile avait éclaté; n'ayant pas trouvé chez lui M. Zehnder, le ministre de Russie a laissé simplement une carte de congé

On lit dans la *Gazette universelle d'Augsbourg :*

Sans parler des affaires de la Suisse, que l'on espérait voir s'arranger par quelques paroles conciliantes du saint-siége, il paraît hors de doute qu'on s'est sérieusement préoccupé dans plusieurs Etats de l'Italie centrale de la possibilité d'une intervention. Si les nouvelles, que nous tenons de très bonne source, sont exactes, le duc de Modène aurait recherché l'appui de l'Autriche, tandis que la cour de Florence s'appuierait, dit-on, sur la flotte française qui croise dans les parages de la Spezzia, de Livourne, etc., sous le commandement du prince de Joinville; on sait que lors de son dernier débarquement, ce prince ne s'est pas rendu à Florence pour faire visite à la famille grand-ducale. Il n'en faut pas chercher la cause dans un manque de civilité, les événements ne manqueront pas d'éclaircir bientôt ces phénomènes. Jusqu'à présent, on ne les découvre que dans des indices plus ou moins certains, mais ces indices suffisent pour nous justifier; si depuis plusieurs semaines nous avons signalé les graves intérêts allemands qui seraient en jeu dans une pareille intervention, tandis que certains journaux ont voulu nous faire accroire que si l'Autriche renonçait aux idées d'intervention qu'on lui supposait, le pur enthousiasme du peuple italien achèverait tranquillement les réformes, au besoin sous la puissante protection de l'Angleterre. On dit que l'Autriche a déjà décliné récemment la demande d'intervention qui lui avait été adressée par le duc de Modène. Puisse-t-elle rester fidèle à cette politique!

Le manque d'espace ne nous permet pas, du reste, de reproduire en entier le manifeste adressé par les douze cantons radicaux au peuple suisse. Peu de personnes auraient d'ailleurs le courage de lire ce long et lourd factum. Nous en citerons néanmoins quelques fragments pour montrer de quelle façon la Diète justifie son incroyable agression contre le *Sonderbund*. Ce document commence ainsi :

« Fidèles et chers confédérés,

» Après plusieurs essais infructueux pour ramener par la voie de la persuasion et d'une conciliation pacifique, des cantons violateurs du pacte, au sentiment de leur devoir et à l'obéissance qu'ils doivent à la confédération, ainsi qu'à l'autorité suprême qui en émane, la Diète a été forcée d'ordonner l'armement fédéral. Dans la séance de ce jour, elle a décidé de vaincre la résistance armée de confédérés rebelles. En vous donnant, chers et fidèles confédérés, connaissance de cette décision importante, la Diète se présente devant vous avec la franchise et la vérité qui sont l'essence de son caractère, avec tout le sérieux que commandent les temps pleins d'angoisses dans lesquels nous nous trouvons; elle vous esquissera en traits rapides la situation de la patrie et elle justifiera à vos yeux les mesures qu'elle a été obligée de prendre pour rétablir l'ordre légal. La Diète est d'autant plus engagée à publier une déclaration, que les députés des sept Etats du *Sonderbund*, avant de se retirer de l'assemblée fédérale, ont adressé de leur côté un manifeste, dans lequel ils osent faire peser sur la majorité des Etats, c'est-à-dire sur l'autorité fédérale, la lourde responsabilité de la guerre. »

Après ce préambule vient l'historique du *Sonderbund*; ensuite arrive un exposé succinct des motifs qui ont servi de base à l'arrêté de dissolution de la ligue catholique. Ce morceau mérite d'être cité. On y verra ce dont la logique radicale est capable:

» Litigieuse est la question de savoir si le *Sonderbund* doit être compris parmi les alliances *préjudiciables*, par conséquent inadmissibles et inconciliables avec les dispositions du pacte. Or, quelle est l'autorité compétente pour décider cette question? Il ne peut y en avoir d'autre que la Diète; c'est l'autorité à laquelle est imposé le devoir de sauvegarder sous tous les rapports les droits de la confédération. C'est à elle que les constitutions des cantons, ainsi que les capitulations militaires, doivent être soumises, afin qu'elle soit en mesure de juger si elles ne contiennent rien qui soit de nature à mettre en péril l'alliance générale. Même les alliances séparées, permises sous des rapports spéciaux dans la confédération, ne peuvent en conséquence être soumises qu'au jugement de la Diète, puisque le pacte ne désigne à cet effet aucune autre autorité, et qu'elle ne pouvait être désignée par les Etats du *Sonderbund*.

» Si donc il faut reconnaître que la Diète est compétente pour décider une question de cette nature, dès lors tombe cette accusation déloyale qu'une majorité incompétente s'arroge l'omnipotence politique, et qu'elle porte une main injuste dans le domaine de la souveraineté cantonale. En conséquence, la Diète, en se basant sur l'article 6 du pacte fédéral, a fait entrer à bon droit dans le domaine de sa compétence la question de savoir si le *Sonderbund* est préjudiciable et admissible; c'est avec la plus intime conviction qu'elle l'a résolue *affirmativement*.

» Toute abstraction faite de la validité de cette décision, il résulte de la compétence la nécessité juridique, pour la minorité, de se soumettre à la majorité. Sous le rapport du contenu de sa décision, la Diète n'a pas à craindre non plus le jugement du peuple suisse. Si les cantons du *Sonderbund*, comme ils l'avancent pour prétexte, n'avaient d'autre but que de se prêter mutuellement assistance et de se défendre contre d'injustes agressions, ils n'auraient pas besoin d'une alliance protectrice spéciale, car l'article 4 du pacte fédéral est suffisant pour les protéger, et de tout temps il a été suffisant pour les cantons. Mais s'ils demandent quelque chose de plus, ils s'élèvent au-dessus du pacte, et mettent en péril le droit général de la confédération.

» Chacun reconnaîtra sans peine qu'on ne peut tolérer une ligue séparée qui permet des rassemblements armés contrairement au pacte fédéral, et même sans en donner officiellement avis; qui nomme, en opposition au conseil fédéral de la guerre, un conseil spécial de la guerre, nanti de pouvoirs illimités, et de nature à amener les collisions les plus dangereuses, qui déclare d'avance la guerre à des arrêtés de l'autorité fédérale, arrêtés qu'elle ne connaît pas, et qui n'ont pas encore été pris; une alliance enfin qui déclare, lors de la discussion de questions litigieuses de droit fédéral, vouloir s'élever, les armes à la main, contre la confédération calme et paisible, et qui par-là engendre à un haut degré l'inquiétude et l'agitation, et met en péril la paix publique.

» Tel est, chers et fidèles confidérés, l'état de la question; c'est avec une entière confiance que la Diète en appelle maintenant à votre jugement, pour décider si, en prononçant la dissolution du *Sonderbund*, elle a porté, contrairement au pacte, atteinte à la liberté, à l'indépendance, à la souveraineté d'un Etat. »

Le manifeste se termine par les lignes suivantes, qui sont un chef-d'œuvre d'hypocrisie :

» La lutte que la confédération est forcée d'entreprendre contre les membres rebelles de l'Union n'est point une lutte de douze cantons contre sept; ce n'est pas une oppression de la majorité, une guerre contre les frères plus faibles. Non, c'est une lutte de la confédération et de la justice armée contre les factions que le *Sonderbund* a fait naître, qu'il a fait grandir, pour les tourner contre la patrie et l'empoisonner, en les appliquant comme un venin sur son cœur.

» Ce n'est pas le peuple qui l'a fait, c'est cette faction qui cultive son ignorance sous des formes démocratiques, qui l'exploite pour elle-même sous le masque de la religion; la même faction qui déjà, en 1813, ouvrit les portes aux armées étrangères, qui refusa sa sanction, en 1831, aux ordonnances libérales, et jamais à celles qui pouvaient être contraires aux lois de l'Union, la même qui travaille continuellement à une réaction, qui a agité le Jura et les autres parties de la Suisse, qui provoqua à une insurrection ultramontaine en Argovie; qui fit venir à son aide dans le Valais, à Fribourg, Schwytz et Lucerne, les jésuites, dont elle est la compagne et l'instrument.

» Reconnaissez, concitoyens, par là l'escence du *Sonderbund*. Laissez-le triompher, ou seulement exister, et votre malheureuse patrie perdra une à une toutes ses institutions qui forment sa véritable liberté, sa puissance morale, sa force et son honneur.

» C'est un devoir sacré de l'Union que de défendre l'ordre et la tranquillité à l'intérieur, et de veiller à la sécurité à l'extérieur. Les autorités de la confédération se voient donc dans la plus urgente nécessité de procéder aux mesures extrêmes

» Afin de rétablir l'état légal, puisque les commissaires du *Sonderbund*, par leur départ du sein de la Diète et par leur déclarations, se sont placés dans une position de guerre, soyez donc unis et forts, chers et fidèles concitoyens, et le *Tout-Puissant cette fois encore préservera notre patrie de la désunion et de la ruine.* »

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

Samedi 13 *novembre* 1847. — (*Représentation n°* 65.)

NORMA,

grand-opéra en quatre actes, paroles imitées de l'italien, par M. E. Monnier, musique de Bellini.

PRÉCÉDÉ DE:

George et Thérèse,

vaudeville en deux actes de M. Auvray.

On commencera à 6 heures et demie.

Lundi 15 *nov*. La première représentation de *Robert Bruce*, grand-opéra en trois actes et en six tableaux, paroles de MM. *Alp. Royer* et *Gustave Vaëz*, musique de *Rossini*.

Koninkl. Nederd. Schouwburg.

Op Vrijdag 12 *November* 1847. — (N° 12 in het abonnement.)

CLAUDINE,

tooneelspel in drie bedrijven, naar het Fransch, door G. van Beek.

Gevolgd door:

De IJverzuchtige Vrouw bekeerd,

blijspel in twee bedrijven, naar het Hoogduitsch van Kotzebue.

De aanvang ten half zeven ure.

Grande Salle et Théâtre Tivoli.

DIMANCHE, 14 NOVEMBRE 1847.

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.

Ouverture à 10 *heures du soir.*

Nota. LA SALLE DE SPECTACLE, attenant à la salle de Bal, sera également ouverte à la circulation du public.

ANNONCES.

TE HUUR OF TE KOOP

een uitmuntend goed Huis, voorzien van onderscheidene kamers, zolder, keuken, kelder, TUIN en groot ACHTERHUIS, met afzonderlijken uitgang, ook zeer geschikt tot woning, doch kunnende, naar verkiezing, worden ingerigt tot Stal en Koetshuis. Dit huis hetwelk alles bevat wat tot eene fatsoenlijke woning vereischt wordt, en zich bijzonder onderscheidt door ruimen en aangenamen bouwtrant, is gelegen op eene der fraaiste grachten van 's Gravenhage. Het kan reeds met 1e. Januarij 1848 worden aanvaard, en er is tevens gelegenheid om daarbij over te nemen een nieuw AMEUBLEMENT van twee Salons. Te bevragen bij den Boekverkooper *A. J. van Weelden*, op het Hofspui, te 's Gravenhage.

ANDRÉ SALMON

a l'honneur d'annoncer son retour de Paris, d'où il a apporté les **Modes** et **Nouveautés de Saison**, d'un choix élégant en tout ce que Paris a produit de mieux dans cette partie.

Plein, N° 413, à La Haye.

POMMADE DU BARON DUPUYTREN.

composée par MALLARD, pharmacien à Paris.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la **chute de la chevelure**, la fait recroître et en prévient la décoloration. Le pôt: 2 fr. 50 c.; tous les pôts portent le cachet et la griffe *Mallard*. Dépôt chez M. Creman, coiffeur, et Rensburg, à La Haye; Kerckhoff, à Amsterdam; Ch. Coucke, à Rotterdam.

SIROP DE DIGITALE DE LABÉLONYE.

Pharmacien à Paris.

Ce sirop est généralement employé par les médecins français dans le traitement des *maladies du cœur* et des *Hydropisies*, dans les affections *de poitrine* (rhumes, asthmes, catarrhes, etc.)

Toutes les bouteilles sont recouvertes d'une capsule sur laquelle sont gravés ces mots : SIROP DE DIGITALE DE LABÉLONYE.

Pharmaciens dépositaires: E. van Santen Kolff, dépositaire général pour toute la Hollande, à Rotterdam; F. Romeyn, à Arnhem; M. D. Bosch, à Bois-le-Duc; A. P. Maassen, H. J. van den Goorbergh, à Breda; Van Renesse, à La Haye; Grossier, à Maestricht; Blaecké, Ligny, à Middelbourg; J. H. Coenen, à Nymègue; A. P. Milius, Utrecht, et dans presque toutes les pharmacies de chaque ville.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 10 Novembre.

		Int.	COURS 9 nov.	OUVERT.
Pays-Bas	Dette active	$2\frac{1}{2}$	$53\frac{7}{8}$	$53\frac{7}{8}$
	Dito dito	3	$64\frac{3}{8}$	$64\frac{1}{2}$
	Dito en liquidation.	3	—	$64\frac{3}{8}$
	Dito dito	4	$83\frac{1}{4}$	$83\frac{5}{8}$
	Dito des Indes.	4	—	$83\frac{7}{8}$
	Syndicat.	$3\frac{1}{2}$	—	—
	Dito	$3\frac{1}{2}$	—	—
	Société de Commerce.	$4\frac{1}{2}$	161	$160\frac{1}{2}$
	Act. du lac de Harlem.	5	—	—
	Chemin de fer du Rhin	$4\frac{1}{2}$	—	92
	Act. du chemin de fer Holland.		—	—
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	$103\frac{5}{8}$
	Dito dito. 1828 & 1829	5	—	$102\frac{3}{4}$
	Inscript. au Grand-Livre	6	—	—
	Certificats au dito.	6	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	$95\frac{1}{4}$
	Emprunt de 1840.	4	—	$85\frac{7}{8}$
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	$85\frac{1}{2}$
Espagne	Passive		—	—
	Dette différée à Paris		—	—
	Deferred.		—	—
	Ardoins	5	—	$14\frac{1}{4}$
	Dito	3	—	—
	Coupons Ardoins		—	$10\frac{1}{8}$
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
	Dito métalliques	5	—	$99\frac{5}{8}$
	Dito dito	$2\frac{1}{2}$	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre.	3	—	—
Pologne	Actions 1836	*f*	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839.		—	—
	Id. Id. 1843.		—	—
Portugal	Obligations à Londres.	3	—	$21\frac{3}{8}$

Bourse de Paris du 9 Novembre.

		Int.	COURS 8 nov.	COMPT.
France	Cinq pour cent		—	116
	Trois pour cent		—	77
Espagne	Emprunt Ardoin		—	—
	Anc. différée		—	—
	Nouv. dito		—	—
	Passive		—	—
Naples	Certificats Falconet		—	—
Pays-Bas	Dette active	$2\frac{1}{2}$	—	—
Belgique	Dette active	5	—	—
	Dito	3	—	—
	Banque belge		—	—

Bourse d'Anvers du 10 Novembre.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % $14\frac{1}{2}$ P. — Dette différée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse ». — Cours après Bourse (2½ heures). Ardouin $14\frac{3}{8}$ A. $\frac{1}{2}$ P.

Bourse de Londres du 8 Novembre.

3 % Cons. $83\frac{1}{2}$, $\frac{3}{4}$. — $2\frac{1}{2}$ % Holl. $53\frac{1}{4}$. — 4 % id. $81\frac{1}{2}$, 82. — Esp. $15\frac{1}{2}$, $16\frac{1}{2}$. — 3 % $27\frac{1}{8}$, $\frac{1}{4}$. — Portug. 4 % $21\frac{1}{2}$.

Bourse de Vienne du 2 Novembre.

Métalliques, 5 % $104\frac{1}{4}$. — Lots de fl. 500, $155\frac{1}{2}$. — Lots de 250, 120. — Actions de la Banque 1607.

CHEMIN DE FER HOLLANDAIS.—PÉRIODE D'HIVER.

HEURES DE DÉPART :

D'Amsterdam à Rotterdam.

DÉPART D'AMSTERDAM.	DE HARLEM.	DE VOGELENZANG.	DE VEENENBURG.	DE WARMOND.	DE LEIDE.	DE VOORSCHOTEN.	DE LA HAYE.	DE RYSWYK.	DE DELFT.	DE SCHIEDAM.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
—	—	—	—	—	—	—	9-00	9- 6	9-18	9-38
9-00	9-35	9-50	10 00	10-22	10-34	10 44	11-15	11-21	11 33	11 53
11-15	11-47	12-00	12-10	12-32	12-44	12-54	1-15	—	1-33	1-53
4-30	5- 5	5-20	5-30	5-52	6- 4	6-14	6-36	6-43	6-55	7-15
7-30	8- 5	8 20	8-32	8-54	9-15	9-25	9 47	9-54	10- 6	10-26

De Rotterdam à Amsterdam.

DÉPART DE ROTTERDAM.	DE SCHIEDAM.	DE DELFT.	DE RYSWYK.	DE LA HAYE.	DE VOORSCHOTEN.	DE LEIDE.	DE WARMOND.	DE VEENENBURG.	DE VOGELENZANG.	DE HARLEM.	
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
8-00	8 12	8-32	8-40	8-50	9- 9	9 23	9-31	9-55	10- 5	[illegible]	10-54
10-15	10 27	10-47	—	11- 4	11-20	11-34	11-42	12- 6	12 15	[illegible]	1-00
3 00	3-12	3-32	3-40	3-50	4- 9	4-23	4-31	4-55	5- 4	[illegible]	[illegible]
5-30	5-42	6- 2	6-10	—	—	—	—	—	—	[illegible]	[illegible]
7-45	7-57	8-17	8-25	8-35	8-54	9- 8	9-15	9-39	9-48	[illegible]	[illegible]

LA HAYE, chez Léopold Lœbenberg, *Lage Nieuwstraat*.

Dépôt général à Amsterdam chez M. Schoonevelد et Fils, *Beurssteeg*; et à Rotterdam, chez S. van Reyn Snoeck *Hoofdsteeg*.